

Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

Chiffriert

Ja

Nein

Priorität

Norm.

Dring.

Flash

Faktura

Text erg.

F.I.

Absender

Seite-Nr.

1

Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode

89e Session du Comité des Ministres (CM)
du Conseil de l'Europe (CdE)

Le CM du CdE a tenu sa 89e Session le 26 novembre 1991 à Strasbourg. La délégation suisse était dirigée par le Conseiller fédéral René Felber (BRF), qui a accédé à la présidence du CM à l'issue de cette Session.

Cette rencontre ministérielle a été marquée par l'adhésion de la Pologne comme 26e Etat membre du CdE. L'importance et le caractère précurseur du mouvement de libération, parti de Gdansk dès le début des années 80, a été dûment relevé au cours de la cérémonie d'adhésion. Après l'accession de la Hongrie et de la République fédérative Tchèque et Slovaque au CdE (respectivement en novembre 1990 et février 1991), l'adhésion de la Pologne renforce le caractère paneuropéen du CdE.

A l'ordre du jour de la Session figuraient notamment la crise yougoslave, les événements en Union soviétique et leurs conséquences dans les relations entre ce pays et le CdE, ainsi que le rôle et la contribution du CdE dans le contexte européen actuel. Les Ministres ont débattu de ce dernier thème sur la base d'un mémorandum préparé par le Secrétaire Général, Mme Catherine Lalumière, dont plusieurs propositions d'actions concrètes ont obtenu l'accueil favorable et l'appui du CM.

En marge de la Session, le CM a tenu une réunion informelle avec les MAE de Lettonie, Lituanie et Estonie. Les trois Républiques Baltes ont en effet déposé leur demande d'adhésion au CdE en sep-

Letzte
Zeile

184 150 000 24665

Datum: _____

Tel. intern _____

Visum:

Dodis



Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

Chiffriert

Ja

Nein

Priorität

Norm.

Dring.

Flash

Faktura

Text erg.

F.I.

Absender

Seite-Nr.

2

Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode

tembre dernier déjà. Ces demandes sont actuellement à l'examen des commissions compétentes de l'Assemblée parlementaire du CdE, qui est appelée à formuler son avis avant toute décision du CM relative à une demande d'adhésion. La question du statut et du respect des minorités dans ces trois Républiques est au centre de cet examen.

Au lendemain de la Session ministérielle, BRF, en sa qualité de Président du CM, a prononcé une allocution devant les Représentants permanents du CM à Strasbourg. Il a passé en revue les grands dossiers actuellement traités au CdE: le développement des programmes d'assistance du CdE à l'Europe centrale et orientale, la révision du Statut de l'Organisation et la réforme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme notamment. Il a également annoncé les initiatives qu'il souhaitait prendre durant la présidence de la Suisse, en particulier un approfondissement de la coopération entre le CdE et la CSCE et le développement de relations entre le CdE et les Etats-Unis. A cet égard, il a annoncé son intention d'effectuer, dès le début 1992, une visite officielle à Washington en compagnie du Secrétaire Général du CdE, afin de conduire une mission d'information approfondie et de nouer des contacts, tant auprès de l'Administration que du Congrès.

Le semestre de la Présidence suisse du CM s'étend du 26 novembre 1991 au 7 mai 1992, date de la 90e Session ministérielle qui sera présidée par BRF. Durant cette période, plusieurs échéances sont déjà prévues au calendrier de BRF, notamment le 4 février 1992,

Letzte
Zeile

Datum: _____
Tel. intern _____

Visum:

Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

Chiffriert

Ja

Nein

Priorität

Norm.

Dring.

Flash

Faktura

Text erg.

F.I.

Absender

Seite-Nr.

3

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Lorsqu'il présentera, devant l'Assemblée parlementaire, le rapport d'activité du CM. Ce même jour, Lech Walesa sera également présent devant l'Assemblée de Strasbourg en tant que Président du nouvel Etat membre du CdE.

(Des informations plus détaillées sur les débats de la Session ministérielle figurent dans les "informations hebdomadaires normales").

Letzte
Zeile

Datum: _____

Tel. intern _____

Visum:

Ref. o.121.53(89e) - API/SV

Datum 29.11.1991

NOTIZ AN DEN PRESSE-UND INFORMATIONSDIENSTVERTRAULICHBeitrag zum: WOCHENTELEXTitel: 89e Session du Comité des Ministres (CM)
du Conseil de l'Europe (CdE)

Teil I

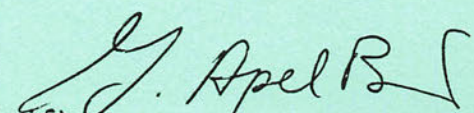
Teil II

verfasst von: I. Apelbaum

Tel.: 61.35.38

geschrieben auf OLIVETTI ETV 250
Textverarbeitung von: V. Stauffer.

Tel.: 61.35.48


Unterschrift: I. ApelbaumDIVISION POLITIQUE I
Service du Conseil de l'EuropeBeilage: - 1 Diskette mit Code
- 1 Beitrag

89e Session du Comité des Ministres (CM)
du Conseil de l'Europe (CdE)

Au cours de cette Session tenue à Strasbourg le 26 novembre 1991, les Ministres ont principalement débattu des trois thèmes suivants.

- En ce qui concerne la situation en Yougoslavie, les Ministres ont unanimement exprimé leurs vives inquiétudes de la poursuite des combats et de l'approfondissement de la crise. Ils ont également réaffirmé leur appui aux efforts de paix de la CE et de la Conférence de la Haye. Les divergences connues sont par contre clairement apparues sur la question des perspectives de reconnaissance de certaines Républiques (Slovénie, Croatie). Ainsi, lors de l'adoption du "Communiqué final" de la Session ministérielle, dans le passage relatif à la Yougoslavie, la délégation allemande, soutenue par l'Autriche et la Grèce, a demandé que le texte soit modifié afin que la reconnaissance des Républiques ne soit pas conditionnée par un règlement global de la crise.

Cette proposition d'amendement a été fermement écartée par le Royaume-Uni, appuyé par la France. Les positions en présence étant manifestement inconciliables, toute référence à la question de la reconnaissance des Républiques a dû être supprimée du Communiqué final.

Au plan des relations entre le CdE et la Yougoslavie, les Ministres ont rappelé la décision prise le 8 octobre dernier de suspendre les relations avec les autorités yougoslaves. Tout en maintenant cette position, ils ont généralement été favorables aux possibilités de coopération avec certaines Républiques, sur une base informelle et pragmatique.

- Au sujet de l'Union soviétique, les Ministres ont estimé que l'incertitude actuelle quant à la répartition des compétences et des pouvoirs entre l'Union et les Républiques, ainsi que l'inconnue même de la réalisation d'un traité d'Union des Etats souverains, empêchent de fixer quelles seront, à l'avenir, les relations entre le CdE et l'Union soviétique. Celles-ci ne pourront donc se concevoir que sur une base pragmatique, de la même manière que pourront se développer des contacts avec certaines Républiques engagées dans un processus de démocratisation.

En l'état actuel, il est entendu que ces relations se développeront essentiellement dans le cadre des programmes d'assistance du CdE aux réformes démocratiques. Néanmoins, l'évolution rapide de la situation en Union soviétique et les progrès de certaines Républiques vers l'indépendance pourraient placer rapidement le CdE devant des demandes d'adhésion (Ukraine, Arménie).

- Les Ministres ont discuté de manière approfondie le rôle et les contributions du CdE dans le contexte européen actuel, sur la base d'un mémorandum préparé par le Secrétaire Général. Ils ont appuyé plusieurs propositions concrètes d'activités afin de développer encore l'assistance du CdE au processus de réformes en Europe centrale et orientale. Ainsi, l'idée a été retenue de mettre en place un vaste "plan Marshall du Droit", destiné à accélérer les réformes législatives et l'adaptation, dans tous les domaines du droit et de l'organisation de la justice, aux principes de la démocratie pluraliste et de l'Etat de droit. Les Ministres ont également appuyé un projet de programme en faveur de la démocratie locale; ce niveau d'autorité proche du citoyen, indispensable à une démocratie vivante, a été complètement exclu de la vie politique par les régimes communistes centralisateurs et doit être entièrement recréé.

Enfin, les Ministres ont été nombreux à se prononcer en faveur des travaux du CdE sur les aspects juridiques de la protection des minorités.

Au cours de ce débat, BRF a exprimé le soutien de la Suisse au renforcement du rôle du CdE, forum paneuropéen d'accueil et d'intégration des nouvelles démocraties dans la coopération européenne. Il a également appuyé les propo-

sitions d'actions concrètes en faveur des réformes législatives et de la démocratie locale, où le CdE dispose de compétences spécifiques et reconnues. Quelques interventions méritent par ailleurs d'être signalées, notamment le discours du nouveau MAE turc (M. Çetin), qui a souligné la volonté de son gouvernement de respecter toutes les normes de la démocratie et des droits de l'homme. Il a annoncé la mise en place d'un programme radical de démocratisation et de suppression de toutes les dispositions et clauses restrictives.

Le Ministre Genscher, quant à lui, a délivré un message de soutien appuyé au CdE, à son rôle et ses responsabilités dans l'évolution de l'Europe centrale et orientale.

Mais la surprise est venue du côté français, où Mme Elisabeth Guigou a fait une intervention très peu conforme aux positions françaises habituellement entendues dans l'enceinte strasbourgeoise. Elle a ainsi souligné "le rôle privilégié" du CdE pour l'accueil des démocraties d'Europe centrale et orientale: "Pourquoi ne deviendrait-il pas, comme l'a récemment proposé le Président Mitterrand, le creuset de la future confédération européenne?" s'est interrogé le Ministre français. Elle a poursuivi sur la coopération nécessaire entre le CdE et la CSCE, "là où le CdE a fait ses preuves". "C'est pourquoi, lors du Séminaire d'experts de la CSCE à Oslo, la France s'est opposée à une proposition qui aurait pu aboutir à déposséder le CdE d'une part importante de ses attributions".

Cette évolution de l'attitude française, qui semble confirmée par d'autres déclarations, pourrait indiquer une réévaluation bienvenue de la part du pays hôte de l'Organisation de Strasbourg.

Ref. o.121.53(89e) - API/SV

Datum 28.11.1991

NOTIZ AN DEN PRESSE-UND INFORMATIONSDIENSTVERTRAULICHBeitrag zum: W O C H E N T E L E XTitel: 89e Session du Comité des Ministres (CM)
du Conseil de l'Europe (CdE)Teil I

Teil II

verfasst von: I. Apelbaum

Tel.: 61.35.38

geschrieben auf OLIVETTI ETV 250

Tel.: 61.35.48

Textverarbeitung von: V. Stauffer

Unterschrift: I. Apelbaum
Division pol. I
Service du CdEBeilage: - 1 Diskette mit Code
- 1 Beitrag